



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-329

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRESENTE(S) : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Christelle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à André BONET, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) : M. Bernard REYES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Demande de subvention à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
au titre de la part B du Fonds de concours 2022

M. Louis ALIOT expose :

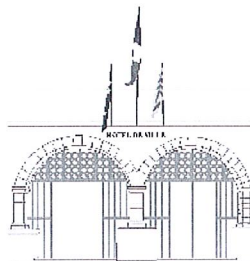
Mes chers collègues,

Par délibération du 26 septembre 2022, Perpignan Méditerranée Métropole a renouvelé son fonds de concours pour le financement des investissements des communes. La ville de Perpignan peut ainsi bénéficier d'une aide financière de 1 440 000€ pour 2022.

Par délibération du 10 novembre dernier, le conseil municipal a approuvé la demande de subvention concernant la première part (A) de ce dispositif. Le conventionnement avec PMM pour ces opérations est en cours pour un montant total de 720 000€.

Afin de compléter l'enveloppe financière, la ville souhaite présenter les acquisitions foncières et frais afférents en vue de l'extension du parc des sports.

L'extension envisagée du Parc des Sports doit permettre au site de devenir le plus



grand parc urbain de la Ville, mêlant, espaces de détente, de loisirs, de promenade, tout en intégrant des structures sportives (stade, gymnase, sièges sociaux et bureaux d'associations, etc.) au sein de l'espace.

Le programme d'extension de cet équipement structurant revêt un intérêt majeur à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire et doit s'étaler sur les 5 ans à venir. Il a pour objectif l'accueil d'un ensemble large d'associations sportives et le public en promenade.

Il s'agira de:

- De créer un véritable parc urbain avec la valorisation d'espaces boisés, le développement des cheminements piétons, l'amélioration du réseau d'éclairage public, la mise en valeur des paysages existants (espace boisés, canal d'irrigation, dénivelé de terrain, etc.) ;
- D'embellir et valoriser l'espace à aménager ainsi que le parc existant dans un souci de cohérence ;
- De développer les pratiques sportives sur ce site (intégration de l'ensemble des sports associatifs niveau élite de la Ville) avec la création d'1 terrain de foot/rugby supplémentaire, d'1 terrain de foot/rugby avec une tribune de 1000 places pouvant évoluer à 4000 places, de 2 gymnases comprenant des tribunes, des salles d'activités sportives ;
- Prévoir la création d'un ou plusieurs bâtiments pour la Direction des sports et des bureaux pour les associations ;
- Garantir des capacités de stationnement suffisantes autour du parc des sports en prise directe avec les voies de circulation existantes ;
- Réfléchir sur la capacité à développer les modes de déplacement doux au sein de ce nouveau parc tout en assurant la sécurité des usagers et mettre en valeur les cheminements doux existants depuis ce secteur ;
- Développer un projet de nature en Ville (perméabilité des sols, préservation la faune et la flore, inscription dans la trame verte urbaine et au maillage des parcs paysagers ;
- Créer un centre de formation et d'entraînement des sportifs de haut niveau et professionnel (USAP notamment).

La présente demande de subvention auprès de PMMCU concernent les acquisitions foncières et les frais annexes des parcelles suivantes :

- ✓ EY 8-18-9, lieudit pontet de Bages Est
- ✓ EY 34-37, lieudit pontet de Bages Est
- ✓ EY 39, lieudit pontet de Bages Est

Montant total : 1 644 677€ HT
Subvention Sollicitée : 720 000€

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la demande de subvention auprès de PMMCU dans le cadre du projet d'extension et de modernisation du parc des sports,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 2022 12 15 - 166099 - DE. 11

Accusé reçu le : 23 DEC. 2022

Affiché le : 23 DEC. 2022

M. Louis ALIOT, Le Maire



